QUELLES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES LOCALES DE JEUNESSE ?

Elements d'analyse à partir des numéros parus dans *Agora débats/jeunesses*

Patricia Loncle

EHESP

LES POLITIQUES LOCALES DE JEUNESSE DANS AGORA

"je voulais bien qu'on fasse une revue jeunesse, mais une revue jeunesse qui réinterroge à la fois la sociologie de la jeunesse, la catégorie etc. "

n°2, 1995, Les jeunes acteurs du politique

n°54, 2010, Jeunes et santé : action publique et comportements individuels

n°25. 2001, La jeunesse, une catégorie d'action publique à interroger

n°62, 2012, Jeunes vulnérables et systèmes d'aide publique

n°43, 2007, Les politiques locales de jeunesse

n°92, 2022, Les politiques locales de jeunesse : nouvelles questions, nouveaux enjeux?

si ce n'est convaincante. C'est peut-être, en effet, sur le terrain du « local » que les intentions pourraient devenir réalité, pour que, enfin, soit exécutée une politique jeunesse qui s'adresserait aux jeunes, à tous les jeunes… Mais reprenons le fil de l'Histoire…

Territoires, décembre 1995

UNE NAISSANCE DE LA REVUE MARQUÉE PAR L'ESSOR DES POLITIQUES LOCALES DE LA JEUNESSE

1996 : élections municipales

- nomination d'élu.e.s en charge de la jeunesse
- multiplication des politiques locales de jeunesse à l'échelle municipal puis local
- entrées par le loisir, la culture et l'éducation et parfois le social et la santé

DES ENJEUX ET DES DÉFIS DRESSÉS RAPIDEMENT (2007)

- ***Territorialisation versus inégalités territoriales***
- ***Transversalité versus ciblage ou discrimination positive***
- ***L'habileté sociale des jeunes***

APPARITION DE NOUVEAUX ENJEUX

1. Emergence des "nouveaux échelons" de décision

2. Question du leadership territorial

3. Retrait progressif de l'Etat central et déconcentré

4.Influence croissante des institutions européennes

5. Développement des politiques rurales de jeunesse

Focus sur les éléments du n° 92 piloté avec E. Maunaye

injep analyses & synthèses

ÉTUDES ET RECHERCHES

Les politiques de jeunesse des conseils régionaux

ENTRE RECOMPOSITION DES COMPÉTENCES ET AFFIRMATION INÉGALE D'UN RÔLE DE COORDINATION

Au cours des cinq dernières années, les conseils régionaux ont été affectés par une succession de réformes, tant s'agissant de leur délimitation territoriale que de leur champ de compétences. Acteurs historiquement centraux de l'action publique en direction des jeunes, ceux-ci ont également acquis de nouvelles prérogatives en matière de coordination des interventions en ce domaine. Comment ces évolutions se traduisent-elles à ce jour ? Une étude de l'INJEP, réalisée en partenariat avec le laboratoire Arènes et la chaire Territoires et mutations de l'action publique (TMAP), donne aujourd'hui à voir les recompositions à l'œuvre dans les politiques sectorielles portées par les conseils régionaux, ainsi que la diversité des démarches transversales de prise en compte des jeunes que ceux-ci ont pu déployer, mais dont les effets restent encore limités.

Maëlle Moalic, postdoctorante, laboratoire Arènes/chaire TMAP

Jordan Parisse, chargé d'études et de recherche, INJEP

La nouvelle délimitation des régions françaises issue de la loi du 16 janvier 2015[1] – faisant passer leur nombre de 22 à 13 en France métropolitaine – a engendré un éclatement du « fait régional » (Pasquier, 2002). La création d'entités pouvant tenir lieu à la départements et plus vient en effet largement rompre les équilibres issus du découpage antérieur. À cela s'ajoute le fait que les nouvelles délimitations régionales s'inscrivent dans un mouvement récurrent de réformes territoriales (Auby et Renaudie, 2019) et affectent un vaste système d'acteurs, qui implique non seulement les conseils régionaux, mais également les directions déconcentrées de l'État, ainsi que les fédérations associatives et les structures paraprobiques (Parisse, 2018). Cet éclatement de l'échelle régionale est en outre doublement couplé aux changements politiques issus des élections régionales de 2016 d'une part, et à la nouvelle répartition des compétences issue des lois « NOTRe » (2015), « Égalité-Citoyenneté » (2017) et « Avenir professionnel » (2018)[2] d'autre part. La multiplicité de ces dynamiques affecte ainsi le cadre et les modalités d'action des conseils régionaux vis-à-vis des jeunes, au moins à trois niveaux : au niveau des politiques sectorielles qu'ils mettent en œuvre, au niveau des stratégies transversales qu'ils déploient et, enfin, au niveau des relations partenariales et multi-niveaux qu'ils développent.

> La multiplicité des dynamiques de réforme territoriale affecte le cadre et les modalités d'action des conseils régionaux vis-à-vis des jeunes

Un périmètre sectoriel d'intervention en recomposition

Une première dimension de l'intervention des conseils régionaux en direction des

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Service à compétence nationale (SCN) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports – 95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13 – Téléphone : 01 58 98 84 00 – Télécopie : 01 70 98 94 29 – www.injep.fr

injep

LES PROCESSUS DE DÉCISION ET DE MISE EN OEUVRE

1. Identification des politiques locales

2. Acteurs décisionnaires et opérateurs

3. Définition des problèmes publics

4. Intercessions territoriales

INTER-RELATIONS COLLECTIVITÉS LOCALES/ETAT/ ORGANISATIONS PARITAIRES

1. Modalités de partenariat, de coopération, d'échanges > Etat animateur, gouvernement à distance?
2. Définitions des intérêts communs
3. Contenus des processus de contractualisation
4. Défis de la transversalisation et de l'intégration des politiques publiques de jeunesse

LES INFLUENCES DES CONTEXTES

1. Des politiques spécifiques mais très influencées par des éléments exogènes

2. Influence des instances supranationales comme les institutions européennes > une européanisation?

3. Circulation et importation de modèles transnationaux

4. Des inégalités territoriales fortes qui façonnent les parcours individuels

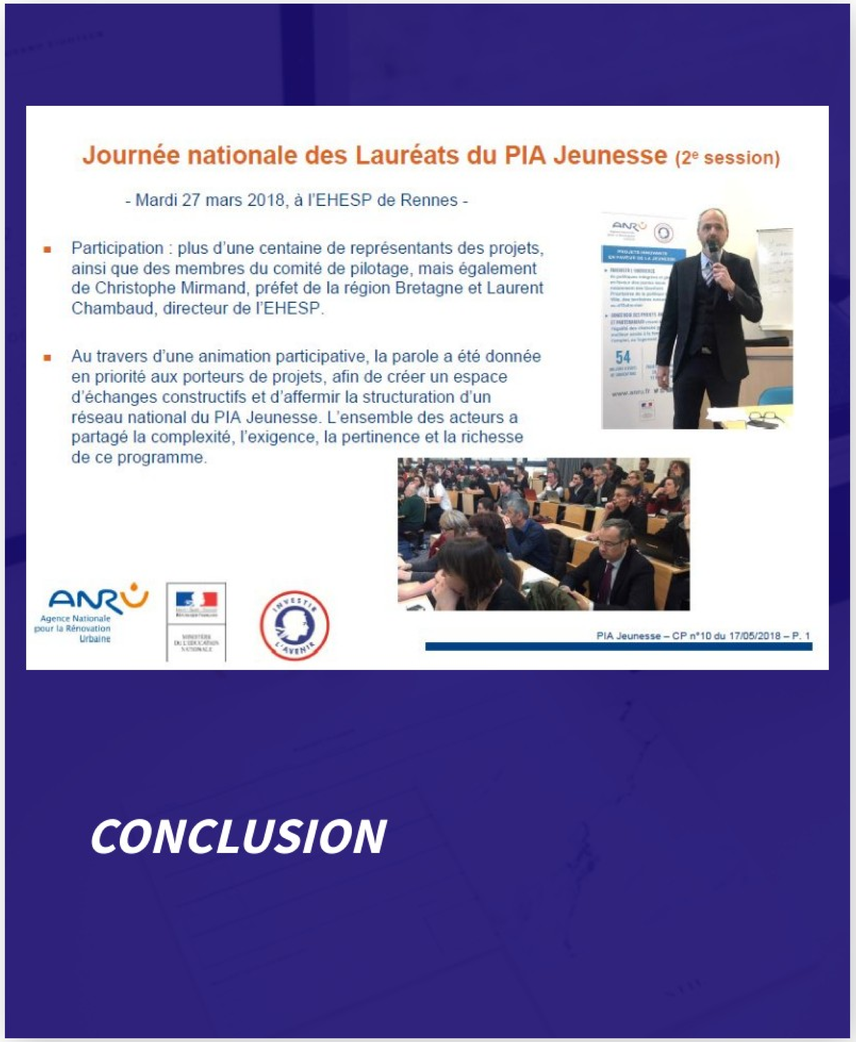

Journée nationale des Lauréats du PIA Jeunesse (2e session)

- Mardi 27 mars 2018, à l'EHESP de Rennes -

- Participation : plus d'une centaine de représentants des projets, ainsi que des membres du comité de pilotage, mais également de Christophe Mirmand, préfet de la région Bretagne et Laurent Chambaud, directeur de l'EHESP.
- Au travers d'une animation participative, la parole a été donnée en priorité aux porteurs de projets, afin de créer un espace d'échanges constructifs et d'affermir la structuration d'un réseau national du PIA Jeunesse. L'ensemble des acteurs a partagé la complexité, l'exigence, la pertinence et la richesse de ce programme.

PIA Jeunesse – CP n°10 du 17/05/2018 – P. 1

CONCLUSION

- ***Des politiques qui restent généralement modestes (malgré leur systématisation)***
- ***Soumises à de nombreux éléments exogènes***
- ***Avec un rôle croissant dans la répartition des pouvoirs avec l'Etat***
- ***Mais une influence certaine sur les parcours des jeunes***

MERCI DE VOTRE ATTENTION !